

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 17 février 2026

Délibération

N° 26.017.1

En exercice ... 37

Présents 23

Votants 27

Pour 27

Contre 0

Abstention ... 0

PÔLE RESSOURCES – SERVICE FINANCES

**TENUE DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE –
APPROBATION DU RAPPORT D'ORIENTATION
BUDGÉTAIRE 2026**

Date de la convocation : 11/02/2026

L'an deux mille vingt-six

Et le 17 février à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire à Maureilhan, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président**.

23 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Alain CARALP, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Brigitte MATHE-MAURY, madame Sandra PACHOT, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Mireille TORTES, monsieur Philippe VIDAL.

4 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Alain CASTAN (représenté par madame Mireille TORTES), monsieur Pierre CROS (représenté par madame Patricia CATHALA), madame Brigitte SOULET (représentée par madame Marlène PUCHE), madame Maryline TUCA (représentée par madame Viviane ROUQUET-TAFANI).

10 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Thierry CALMEL, monsieur Didier CAYLA, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Cédric GARCIA, madame Maryse LACOMBE, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

Secrétaire de séance : monsieur Bernard GUERRERE.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 17 février 2026

Tenue du Débat d'Orientation Budgétaire - Approbation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2026

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-21, L1612-26, L2312-1 et L5211-36 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment l'article 106 ;

Vu le décret n° 2023-624 du 18 juillet 2023 portant application du III de l'article 106 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et dispositions diverses relatives au budget spécial de la préfecture de police de Paris, notamment l'article 1 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2026, ci-annexé ;

Vu l'examen du Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2026 par la commission Finances et Moyens Généraux du 10 février 2026 ;

Considérant que le Président de la Communauté de communes doit présenter au Conseil communautaire, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un Rapport sur les Orientations Budgétaires proposées pour l'année 2026 ;

Considérant que ce rapport concerne tous les budgets, et qu'il doit notamment comprendre, en plus des grandes orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, des éléments concernant la structure et la gestion de la dette, ainsi qu'une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs ;

Considérant que, sur la base de ce rapport, les Conseillers communautaires sont amenés à débattre sur les choix budgétaires prioritaires proposés par le Président pour l'année 2026 et qu'il doit être pris acte de la tenue de ce débat par délibération ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 27 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

I. PREND ACTE de la tenue du débat relatif aux orientations budgétaires pour 2026 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire ci-annexé.

II. APPROUVE le Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'année 2026.

III. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérécoeurs citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecoeurs.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



Délibération transmise au représentant de l'État le **05 MARS 2026**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le **05 MARS 2026**

Signature du secrétaire de séance :

Bernard GUERRERE

Page 3 sur 3
REÇU EN PRÉFECTURE

le 05/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20260217-DELIB_26_01

REÇU EN PREFECTURE

le 05/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20260217-DELIB_26_01